

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 17-DCM-DGS-088

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT SEPTEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS DE FONCTION A UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE, A COMPTE DU 1^{er} OCTOBRE 2017

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Hervé STASSINOS
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Faisant suite à la démission de Mme REBEC, et à la décision de ne pas siéger de M. MARTINI, Mme Nicole ROUX, installée Conseillère Municipale à compter de ce lundi 18 septembre, a reçue délégation de signature de Monsieur le Maire.

L'exercice effectif de cette délégation emporte la possibilité de bénéficier d'une indemnité de fonction dans les cadres posés par la loi pour les conseillers municipaux.

Il convient donc aujourd'hui de prendre en compte cette situation et de délibérer pour l'attribution des indemnités de fonction à élue concernée.

Ainsi,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24,

Vu, la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu, les délibérations du Conseil municipal en date des 25 avril, 26 mai, 15 décembre 2014, 5 décembre 2016, et 26 juin 2017 numérotées respectivement 14-DCM-DGS-036 ; 14-DCM-DGS-071 ; 14-DCM-DGS-165, 16-DCM-DGS 136, 17-DCM-DGS-063

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- L'attribution à compter du 1^{er} octobre 2017, d'une indemnité de fonction à une conseillère municipale, Madame Nicole ROUX, titulaire d'une délégation, en remplacement de l'indemnité précédemment allouée à la Conseillère municipale démissionnaire, pour un montant identique, à hauteur de 6 % de l'indice légal de rémunération de référence 1022 ;
- Conformément à la réglementation la présente délibération est accompagnée, en annexe, d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal à la même date.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ

24 Voix POUR

6 Voix CONTRE (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

